



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 JUIN 2023

Le samedi 24 juin 2023 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 20 juin 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN – Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marilène DALMASSO – Caroline FRANCA – Marguerite CARBONI - Françoise VADA – Cyril LEJA - Olivier GIACOMETTI - Patricia ALUNNO – Maryse CASTELLANI

Pouvoirs : -

Absents excusés : Cédric BERGALLO -Florent REYNAUD – Elise FERRARI – Laetitia DUCHET

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	15	0	4

Mme Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023_78

Objet : 15- 7.5.1 –DOTATION CANTONALE D'AMENAGEMENT

Le Maire expose à ses collègues que la Commune de Tende bénéficie au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2023 d'une subvention de 45.800 euros du Conseil Départemental.

Conformément à la réglementation départementale, cette dotation dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage communale ne peut dépasser 80% du coût hors taxes de l'opération.

Le Maire propose à ses collègues d'affecter cette dotation de la manière suivante :

Descriptif	Montants HT	Montants TTC
Reprise de calata à Granile	24 885.80	29 862.96
Enrobés rue Carabalona	25 133.59	30 160.31
VRD Mairie	17 005.00	20 406.00
TOTAL	67 024,39	80 429.27

Le montant total des travaux ayant été évalué à 67 024,39 euros HT

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la proposition de travaux telle que décrite ci-dessus pour un montant total de 67 024,39 € HT
- Sollicite l'attribution de la subvention du Conseil Départemental au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2023, celle-ci étant affectée au niveau de 68,33 % des dits travaux HT
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des actes et documents afférents à cette opération

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

<p>Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le: Et de la réception en Préfecture le :</p>
